

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

 ECRET N° 75/250 du 16.5.75

portant nomination à titre posthume
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

 E C R E T E :

ARTICLE 1er : Es. nommé à titre posthume dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

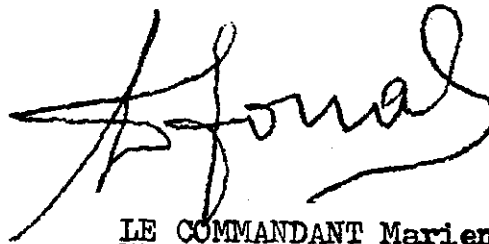
AU GRADE DE COMMANDEUR

Sa Majesté le Roi MALOANGO à POINTE-NOIRE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 16 Mai 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-